

Senechal & graty

Appres les fiancailles faites en l'eglise d'eglise entre Olivier  
 poljac de la paroisse de et gabrielle lequader de la paroisse  
 de l'annee et les trois proclamations de vant a l'eglise  
 mariage aussy faites canoniquement aussy faites par trois  
 dimanches consecutifs d'ant l'une et l'autre de ces paroisses  
 sans opposer quelconques suivant relation de m<sup>re</sup> le P<sup>re</sup> de berthe  
 de l'eglise de saint michel le. Ois P<sup>re</sup> de berthe et le d<sup>re</sup> sans  
 ont estes faites le premier et 2. et 3. dimanches de decembre  
 ce qui est ainsi le d<sup>re</sup> Olivier poljac et lad<sup>e</sup> gabrielle le  
 quader de leurs mutuels consentements exprimes par paroles  
 de present ont estes conies en legitime mariage par mi<sup>re</sup>  
 Jean poljac p<sup>re</sup> du consentement du sousignat P<sup>re</sup>  
 de l'annee le treizieme d' janvier mil sept cent vingt  
 et huit en presence de pierre poljac et de marqueritte  
 dion pere et mere d'ad. Olivier poljac marie d'yonne le  
 quader mere de lad<sup>e</sup> marie, d'espinoite et de syzette poljac  
 ses sœurs de Louis et de philippe lequader freres de lad<sup>e</sup>  
 marie et de plusieurs autres qui sont signés ainsy  
 signés sur l'original avec l'apostrophe P<sup>re</sup> de l'annee  
 Andre tremel fils naturel et legitime de Jean tremel  
 et de marie le meur née l'origine february mil sept cent vingt  
 huit a été baptisé le Landemain en l'eglise e paroisse de l'annee  
 par le sousignat P<sup>re</sup> jacin et marie ont estes l'ordre d'ant et  
 syzette tremel qui sont signés ainsy sur l'original  
 avec le quierce P<sup>re</sup> de l'annee

2  
C. L'ivier pchaer fils legitimes de yvonne pchaer et de  
marguerite Rieu demeurants en cette parroisse Naydes  
quatorzieme Jour de Lan mil six Cent quatrevingt  
dixsept, et Baptise le treizieme d'ud. mois et an par  
Le Doulligne Recteur yvain et mairies on eses  
ollivier gelard et Marie Richard qui ont declares ne  
scaucir signer Le L'ivier *ARDY*

1771  
Monsieur le bochaes veuf de gabrielle Lequien âgé de environ soixante ans  
munis des sacrements de sa maladie mort le dix neuf octobre  
mil sept cent soixante sept fut le lendemain inhumé dans le Cimetière  
de Cavan, en présence de Jean, de Catherine, de François le bochaes  
Ses enfans et de plusieurs autres qui ne signent.  
P. Labat Curé de Cavan

Et de mortie van que ne signent. 1767

54<sup>o</sup>  
Interr. Gabrielle Le Guyader épouse d'Olivier de Douhaër,  
âgée d'environ quarante ans est décédée dans la Commu-  
nion de notre sainte Eglise le trente-troisième jour  
d'octobre mil sept cent quatre-vingt-sept. Elle a eu  
recu dans la maladie mortelle les sacrements de  
Pénitence, d'Eucharistie & d'Extrême Onction & son corps  
fut inhumé le lendemain par le Souffigné dans le  
Cimetière de l'Eglise paroissiale de Cavan en presen-

Troisième Nouvelles

du dit Olivier de Douhaër son veuf, de Louis de Guyader son  
frère, de Louis de Guyader, de François de Ruy  
qui n'ont signé. de Bonne R. de Cavan.

54<sup>a</sup>  
Interr.

Gabrielle Le Guyader épouse d'Illicies Le Souffier,  
âgée d'environ quarante ans est décédée dans la Commu-  
nion de notre sainte Eglise le Frant. Tunième jour  
d'Octobre mil sept cent quatre-vingt-sept après avoir  
reçu dans la maladie mortelle les sacrements de  
Pénitence, d'Eucharistie & d'Extrême Onction & son corps  
fut inhumé le lendemain par le Souffier dans le  
Cimetière de l'Eglise paroissiale de Caran en presen-



Troisième Nouv. M. L. G.

du dit Olivier. Don hâer son veuf, de Louis de Guyader son  
frère, de Louis de Guyader, de François Le Ren  
qui n'ont signé. de Bonne R. V. de Saven.